Concertation publique

RTE – Renforcement du réseau de transport d'électricité entre les postes d'Éguzon et de Marmagne

Compte-rendu de la réunion publique / atelier organisée à Marmagne

23 octobre 2026 - Salle des fêtes – 18 h 30 – 20 h 30

Le déroulé

La réunion publique s'est tenue en plusieurs étapes :

- introduction et accueil des participants par l'animateur ;
- présentation des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- présentation du contexte du projet, de ses objectifs et de ses caractéristiques techniques ;
- exposé des quatre fuseaux de passage potentiels proposés à la concertation sur le nord du territoire ;
- description de la concertation, son calendrier et les modalités d'information et de participation du public ;
- temps d'échanges avec le public ;
- atelier participatif de travail en sous-groupe sur les 4 fuseaux de passage au nord.

Les intervenants

L'équipe projet RTE :

- Cyril Mounier, responsable du projet,
- Olivier Brisset, responsable de la concertation,
- Xavier Bouet, chargé de la concertation.

Garantes de la Commission Nationale du Débat Public : Brigitte Chalopin.

La participation

La réunion publique a rassemblé 59 participants. 14 participants ont pris la parole pendant le temps d'échange précédent l'atelier. Aucune contribution écrite n'a été recueillie.

Les contenus présentés

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible sur le site de la concertation : les documents de la concertation.

Introduction

Bernard Dupérat, maire de la commune de Marmagne, ouvre la rencontre en se réjouissant d'accueillir l'équipe de RTE. Il rappelle que le poste électrique de Marmagne a été l'un des postes les plus importants du pays et souligne son importance pour la commune, notamment en raison des redevances perçues au titre de la présence des pylônes sur son territoire. Il souligne également que l'électricité constitue un enjeu majeur pour la France, compte tenu de besoins de plus en plus importants. Il estime que le pays dispose d'atouts pour répondre à ces besoins et tirer parti de sa capacité à produire de l'électricité. Il laisse ensuite la parole à l'équipe de RTE et souhaite une bonne soirée à l'ensemble des participants.

Présentation des garantes de la CNDP

Brigitte Chalopin, garante nommée par la CNDP, prend la parole. Elle présente la Commission Nationale du Débat public. Elle rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante créée en 1995. Sa mission est de garantir un droit essentiel : celui pour toute personne d'être informée et de pouvoir participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement. La CNDP est indépendante des maitres d'ouvrage et ne se prononce pas sur l'opportunité des projets. Son rôle est de créer les conditions d'une information complète et accessible et d'un dialogue serein. Pour assurer cette mission, la CNDP a nommé les deux garantes en février 2026 : Jessica Raclot et Brigitte Chalopin.

Les garantes sont des tierces indépendantes, désignées au regard de leur expérience. Elles ne sont pas originaires du territoire et ont un regard extérieur qui contribue à leur indépendance. Les garantes ont pu visiter le territoire pour en comprendre les enjeux et les caractéristiques. Cette connaissance du terrain est importante pour mieux appréhender les préoccupations du public.

Les garantes ne représentent pas RTE et ne sont pas des expertes du projet. Leur rôle n'est pas de se prononcer sur le projet ou sur le choix du fuseau, mais de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations, afin que chacun puisse s'exprimer librement, que les différentes questions, les arguments et les propositions puissent être entendus et que RTE y apporte des réponses.

En amont de la concertation, les garantes ont travaillé avec RTE à sa préparation et formulé des recommandations pour rendre le dossier de concertation accessible malgré la technicité du projet, ainsi que pour adapter les outils d'information et les modalités de concertation. Il s'agit notamment de veiller à la diversité des publics et des types d'événements organisés pour aller à leur rencontre, sans se limiter aux réunions publiques et à la plateforme participative. Pendant la concertation, le rôle des garantes est d'observer les conditions de son déroulement et de veiller au respect des principes qui l'encadrent. Le public peut les solliciter directement via leurs coordonnées qui sont disponibles sur le site internet et dans les documents d'information.

Elle souligne l'importance de cette réunion qui comprendra une seconde partie consacrée aux échanges autour des différents fuseaux envisagés. Cette démarche vise à permettre aux participants de partager leur connaissance du territoire, de signaler les enjeux et les difficultés liés au passage éventuel d'une ligne électrique et de formuler des propositions. Elle précise qu'il ne s'agit pas de voter pour un tracé ni de désigner collectivement le fuseau de moindre impact, mais de recueillir les observations et les arguments de chacun afin d'éclairer la comparaison des différentes options. Elle veillera enfin à ce que chaque participant puisse s'exprimer et à ce que l'ensemble des contributions, y compris divergentes, soit recueilli et restitué.

À l'issue de la concertation, les garantes rédigeront et rendront public un bilan rendant compte de son déroulement, des réponses apportées et des arguments exprimés par le public. Elles formuleront également des recommandations pour la suite de la concertation.

Elle invite le public à poser toutes les questions et à faire connaitre ses préoccupations par toutes les modalités mises à disposition. Elle encourage également les personnes présentes à parler de la concertation autour d'elles pour diffuser l'information. Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être expert du projet pour s'exprimer et que toutes les contributions seront entendues et prises en compte.

Enfin, elle souhaite une bonne réunion et de bons échanges à l'ensemble des participants.

Présentation du projet par l'équipe projet RTE

Xavier Bouet, chargé de concertation pour RTE, présente l'entreprise. RTE est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français. RTE se situe entre les producteurs d'électricité (centrales nucléaires, photovoltaïques, éoliennes, centrales hydrauliques…), et Enedis, qui assure la distribution de l'électricité aux particuliers. RTE conclut également des contrats de raccordement au réseau avec certains clients, notamment le réseau ferré et les grands industriels. Ses missions de service public sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). Le réseau exploité par RTE fonctionne à des niveaux de tension compris entre 63 000 et 400 000 volts et constitue le plus important réseau de transport d'électricité d'Europe.

Xavier Bouet rappelle une des missions de service public de RTE : développer le réseau électrique pour répondre aux enjeux de la transition énergétique. C'est l'objectif du projet qui va être présenté ce soir.

Cyril Mounier, responsable du projet, prend la parole pour présenter plus spécifiquement le projet de renforcement du réseau entre les postes d'Éguzon et de Marmagne. Il explique que ce projet répond à un enjeu national, dans le cadre de l'ambition française de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Aujourd'hui, la France dépend encore largement des énergies fossiles, alors que l'électricité représente environ un quart de la consommation d'énergie. La réduction de cette dépendance répond à la fois à un enjeu d'indépendance énergétique et à un enjeu climatique. L'abandon progressif des énergies fossiles doit notamment se traduire par la poursuite des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, afin de réduire la consommation globale d'énergie, mais également par une augmentation de la part de l'électricité dans les consommations, qui pourrait représenter plus de la moitié des usages.

Cyril Mounier rappelle que la France dispose de différentes capacités de production d'électricité, notamment nucléaire, solaire et éolienne, et qu'elle sait produire de l'électricité de manière décarbonée. L'augmentation de la production électrique doit ainsi permettre de répondre à la hausse des consommations liée notamment aux nouveaux usages, tels que les véhicules électriques, les pompes à chaleur ou encore la décarbonation de l'industrie.

Il présente ensuite les grands équilibres de production et de consommation d'électricité à l'échelle nationale. L'ouest et le sud du pays disposent notamment d'importantes capacités de production solaire ainsi que de la production éolienne sur la façade atlantique. Dans la partie nord du pays, les besoins de consommation d'électricité sont importants notamment lié à la décarbonation des grandes industries. Le Berry se situe au milieu de cette ossature des flux d'électricité nord-sud. Dans ce contexte, RTE prépare un projet de renforcement du réseau pour faire face à ces nouveaux besoins.

Le projet répond ainsi à un enjeu pour le système électrique français, mais également à une opportunité économique locale. Il peut notamment contribuer à atteindre les objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, avec par exemple le développement de l'agrivoltaïsme. Il doit également favoriser le développement économique et industriel local. Cyril Mounier cite notamment le projet de centre de données de Google à proximité de Châteauroux comme illustration concrète de cette dimension.

Le projet consiste à créer une nouvelle ligne aérienne à 400 000 volts entre Éguzon et Marmagne.

Sur le territoire concerné, plusieurs lignes électriques sont déjà présentes. Une ligne à 400 000 volts existante a déjà été modernisée afin d'augmenter ses capacités de transit. RTE a cherché à optimiser cet ouvrage existant, ce qui permet de répondre aux besoins jusqu'à l'horizon 2030. Au-delà, la construction d'une ligne électrique supplémentaire sera nécessaire.

Le secteur comprend également des lignes à 225 000 volts entre Éguzon et Marmagne, dont l'une aura bientôt un siècle et arrive en fin de vie. Dans le cadre de l'optimisation des infrastructures, une déconstruction partielle de cette ligne est prévue d'Éguzon jusqu'à la commune de Saint-Ambroix, car les besoins seront assurés par la nouvelle ligne 400 000 volts créée entre Éguzon et Marmagne. La partie nord de la ligne sera toutefois conservée afin de servir un producteur d'électricité. Cette dépose figure parmi les zones possibles pour le passage futur de la nouvelle ligne à 400 000 volts.

La nouvelle ligne sera composée de deux circuits électriques portés par les mêmes pylônes. Ceux-ci auront une hauteur d'environ 50 mètres et seront espacés d'environ 500 mètres. Sur les 100 kilomètres séparant Éguzon de Marmagne, environ 200 pylônes seraient ainsi construits dans le cadre du projet, plus ou moins 10 % en fonction du fuseau qui sera choisi. Il rappelle que des maquettes mises à disposition dans la salle permettent de mieux visualiser la forme et la hauteur des pylônes.

Le territoire concerné par le projet comprend deux départements, le Cher et l'Indre, ainsi que 128 communes et environ 150 000 habitants.

Cyril Mounier présente ensuite les principaux chiffres du projet :

- 100 km (environ) de ligne électrique aérienne à 400 000 volts à construire (≈ 200 pylônes) ;
- 73 km (environ) de ligne électrique aérienne à 225 000 volts à supprimer (≈ 210 pylônes) ;
- un coût estimé à 300 millions d'euros, modulo 10 % en fonction du fuseau retenu ;
- une capacité de 5 400 MW pour la future ligne électrique. À titre d'ordre de grandeur, cette puissance représente environ deux fois la consommation électrique de la région Centre-Val de Loire, illustrant l'ampleur nationale des flux concernés. C'est quasiment 100 fois la production du barrage d'Éguzon qui lui évacue sa production sur le réseau 90 000 volts.

Enfin, il rappelle que la solution privilégiée est bien la création d'une ligne aérienne à deux circuits. D'autres solutions techniques ont été étudiées mais n'ont pas été retenues, en particulier la solution en ligne souterraine. Pour le courant alternatif, cette solution souterraine est adaptée à des niveaux de tension inférieurs en 90 000 ou 225 000 volts. En 400 000 volts cela représente des enjeux techniques, matériels et financiers rédhibitoires. Pour le courant continu, la technique souterraine est principalement utilisée pour les interconnexions entre les pays et nécessite la construction de stations de conversion qui représentent des coûts pouvant atteindre 4 à 5 milliards d'euros.

Cyril Mounier présente le calendrier du projet et les prochaines étapes. La concertation préalable du public se déroule actuellement et se tiendra jusqu'au 22 novembre. À l'issue de cette concertation, les

différents fuseaux seront comparés afin de retenir un seul fuseau de moindre impact. Au premier trimestre 2027, Madame la Préfète de l'Indre réunira les acteurs institutionnels afin d'entériner le fuseau de moindre impact. Le tracé précis de la ligne sera ensuite défini et fera l'objet d'une demande d'autorisation. Le début des travaux est prévu en 2030, pour une mise en service de la ligne en 2032.

Les fuseaux de passage proposés à la concertation

Olivier Brisset, responsable de la concertation pour RTE, présente la démarche suivie pour définir les fuseaux de passage potentiels de la ligne. Il explique que la réflexion est menée au sein d'une aire d'étude, validée par le préfet lors d'une première réunion de concertation avec les acteurs locaux en novembre 2025.

La définition des fuseaux s'appuie sur un premier recensement des différents enjeux présents au sein de l'aire d'étude. Il s'agit notamment d'éviter les principales aires urbaines, notamment Châteauroux et Issoudun, ainsi que les hameaux et villages. Les enjeux environnementaux ont également été recensés, parmi lesquels le site Natura 2000 de la vallée de l'Indre, les espaces naturels sensibles (ENS) et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). D'autres enjeux ont été pris en compte, notamment les sites patrimoniaux et les monuments historiques, les infrastructures agricoles, les ressources en eau et les captages d'eau, ainsi que les infrastructures existantes, telles que les éoliennes et les antennes de télécommunication. Les sites archéologiques ont également été recensés.

Au sein de cette aire d'étude, plusieurs hypothèses de fuseaux ont ensuite été étudiées. Un fuseau correspond à une zone de passage possible pour la future ligne, pouvant aller de quelques centaines de mètres à un ou deux kilomètres de largeur.

Huit hypothèses de fuseaux sont proposées à ce stade : quatre fuseaux au sud et quatre fuseaux au nord. Ces fuseaux convergent au niveau de Châteauroux afin de permettre la desserte de la ZAC d'Ozans. Trois jonctions sont également prévues afin de permettre de passer d'un fuseau à un autre.

Olivier Brisset présente les principes d'élaboration des 4 fuseaux en partie nord du territoire, illustrés à l'aide de photomontages :

- *Fuseau E :* construction en site vierge entre Sainte-Fauste et Reuilly et regroupement possible avec les lignes 225 000 volts au nord entre Reuilly et Marmagne
- *Fuseau F :* regroupement avec la ligne aérienne à 225 000 volts Mousseaux-Paudy sur 22 km puis passage en site vierge au nord de l'aire d'étude
- *Fuseau G* : substitution avec la ligne 225 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 10 km, puis regroupement avec la ligne 400 000 volts existante Éguzon-Marmagne
- *Fuseau H :* regroupement avec la ligne aérienne 400 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 13 km, puis regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne

Olivier Brisset présente ensuite les 3 jonctions permettant de passer d'un fuseau à l'autre :

- Jonction entre les fuseaux E et F : sur les communes de Saint-Valentin et Lizeray
- Jonction sur entre les fuseaux G et F : sur les communes de Brives et de Thizay
- Jonction nord entre les fuseaux G et F : sur les communes de Saint-Georges-sur-Arnon, Poisieux et Lazenay

La concertation et ses modalités

Xavier Bouet rappelle que l'objectif de la concertation est d'associer les citoyens à l'élaboration du projet. Pour informer le public sur la tenue de la concertation, plusieurs actions ont été déployées : envoi de près de 100 000 flyers dans les boites aux lettres, affichage légal dans les 128 communes, annonces légales et parution dans la presse locale (Echo du Berry, Nouvelle République), sport radio sur Ici Berry, envoi de SMS, post sur les réseaux sociaux, mise à disposition de documentation en mairie et sur le site internet de la concertation.

Pour participer, divers évènements sont organisés pendant toute la durée de la concertation :

- Des réunions publiques territoriales ;
- Des visites de terrain en bus accompagnées par l'équipe RTE, dont la prochaine se tiendra le samedi 14 novembre ;
- Des débats mobiles / rencontres de proximité sur les marchés et évènements locaux du territoire ;
- Une réunion publique de synthèse à Issoudun.

Toutes les dates de ces rencontres sont précisées sur le site internet de la concertation : les rencontres de la concertation

Enfin, le public est aussi invité à partager son avis et ses questions sur le site internet de la concertation. Il est également possible de s'adresser aux garantes par mail ou par courrier.

Échanges avec le public

Les caractéristiques techniques du projet : dimensionnement, alternatives, optimisation

Un participant revient sur les enjeux environnementaux et demande pourquoi d'autres fuseaux sont proposés plutôt que de privilégier le tracé existant de la ligne qui sera déposée. Il souhaite également connaître l'emprise au sol des futurs pylônes et savoir si celle-ci serait identique ou supérieure à celle des pylônes actuels dans l'hypothèse d'une substitution.

Olivier Brisset explique que la ligne existante, qui sera partiellement déposée, comporte des pylônes dont les plus hauts atteignent environ 35 mètres. Les nouveaux pylônes devraient mesurer environ 50 mètres, avec une emprise au sol indiquée d'environ 100 mètres. Il précise que les pylônes de la ligne actuelle sont espacés d'environ 300 mètres, contre 500 mètres pour la future ligne. Il reconnaît que la reprise du tracé existant constitue une possibilité intéressante, tout en rappelant que les lignes avaient été conçues à l'époque selon une logique de ligne droite, sans prise en compte spécifique des zones naturelles et du patrimoine historique.

Il complète sa réponse en soulignant l'importance de l'enjeu humain. Il cite l'exemple de Jeu-les-Bois, où un lotissement a été construit sous une ligne destinée à être déposée. Il explique que la concertation doit permettre d'étudier s'il convient de repasser sous le lotissement ou de le contourner. Les élargissements ponctuels des fuseaux servent notamment à examiner ces différentes possibilités. Il mentionne également la commune de Condé, où une croix a été classée depuis sa construction. La présence de cette croix classée empêche désormais d'envisager un passage en parallèle de la ligne à proximité de ce monument.

Un participant s'interroge sur la rénovation récente de deux lignes entre Éguzon et Marmagne, ainsi que d'une autre ligne vers Le Breuil. Il regrette que les pylônes soient placés les uns à côté des autres et demande pourquoi des pylônes plus larges n'ont pas été installés afin de permettre l'accueil de plusieurs lignes sur les mêmes supports.

Cyril Mounier explique que l'objectif premier est bien d'optimiser les infrastructures. Les lignes ont été rénovées avant le développement de nouvelles infrastructures, avec des câbles plus puissants et des pylônes neufs. Il précise que le projet actuel repose sur une logique de mutualisation : la nouvelle ligne nécessite une forte capacité, équivalente à celle de deux lignes classiques. Plutôt que de construire deux lignes côte à côte, l'objectif est donc de regrouper les lignes sur les mêmes pylônes. Des regroupements ponctuels de pylônes pourront être étudiés afin d'en limiter le nombre.

Il ajoute qu'il est techniquement possible de faire cohabiter sur un même pylône des lignes de puissances différentes. Toutefois, cette configuration peut compliquer les opérations de maintenance. Des solutions techniques ponctuelles pourront néanmoins être étudiées.

Le même participant demande s'il serait possible d'enterrer la ligne à l'arrivée du poste électrique de Marmagne.

Cyril Mounier répond que l'enfouissement complet n'est pas une solution viable dans le cadre du projet. Il explique que le passage en souterrain sur une courte portion, avec une ligne aérienne de part et d'autre, nécessiterait la construction d'un poste électrique intermédiaire adapté à ce niveau de tension. Cette solution n'est pas envisagée dans le projet actuel.

Une participante demande si, dans les secteurs où une ligne existe déjà, une seconde ligne sera installée à proximité et quelle distance séparera les deux infrastructures. Elle souhaite également savoir si les lignes pourront se croiser.

Cyril Mounier explique que les fuseaux reposant sur le regroupement des infrastructures visent à construire la nouvelle ligne à proximité de la ligne existante. Il invite les participants à consulter les photomontages présentés au fond de la salle afin de mieux visualiser les aménagements envisagés. Il indique que les pylônes mesurent entre 30 et 40 mètres de large et que les nouvelles lignes seront espacées des lignes existantes d'une distance d'un ordre de grandeur comparable. Selon les fuseaux, la nouvelle ligne pourra passer d'un côté ou de l'autre de l'infrastructure existante.

Il précise que des croisements sont possibles avec les lignes à 225 000 volts. En revanche, le croisement de deux lignes à 400 000 volts engendre des contraintes techniques importantes qu'il convient d'éviter. Sur le fuseau G, qui concerne la ligne existante à 400 000 volts, la nouvelle ligne serait créée du même côté de celle-ci sur l'ensemble du tracé, sans croisement.

Il ajoute que les pylônes des différentes lignes ne seront pas nécessairement alignés, compte tenu de leurs espacements respectifs : environ 500 mètres pour la nouvelle ligne et 300 mètres pour les lignes plus anciennes. Il rappelle enfin qu'un seul des quatre fuseaux proposés sera retenu à l'issue de la démarche.

Un participant demande combien de pylônes sont actuellement présents sur la commune de Marmagne et combien pourraient s'y trouver à l'avenir, toutes lignes confondues.

Cyril Mounier indique que la commune compte 19 pylônes à 400 000 volts et 28 pylônes à 225 000 volts. Selon le tracé retenu, le linéaire supplémentaire sur la commune serait compris entre 2 et 4

kilomètres, représentant entre 4 et 8 pylônes. Il précise que la ligne à 225 000 volts ne sera pas déposée à l'approche nord de Marmagne.

Un participant partage son expérience d'un projet ferroviaire datant d'une quinzaine d'années. Il rappelle qu'une étude avait alors été menée pour une ligne à grande vitesse entre Paris et Lyon, avec des réunions de concertation, mais que les trains continuent aujourd'hui de circuler sans passer par Bourges. Il s'interroge sur la possibilité que le projet de ligne électrique connaisse une évolution similaire.

Cyril Mounier indique que la ligne répond aux objectifs de la France en matière de sortie des énergies fossiles. Il souligne que, si le pays renonçait à ces objectifs et revenait aux énergies fossiles, la ligne pourrait ne plus être nécessaire. Il estime toutefois que le consensus politique autour de la sortie des énergies fossiles et les scénarios sur lesquels repose le projet sont solides. Il précise que les études sont actualisées chaque année par RTE afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Les impacts du projet sur les zones habitées : santé, valeur des biens immobilier, insertion paysagère

Une participante s'interroge sur les études disponibles concernant les effets éventuels des lignes électriques sur la santé des riverains. Elle souligne que le projet porte sur une infrastructure plus puissante que celle existante et demande si des études permettent d'évaluer les risques pour la santé humaine.

Olivier Brisset explique que les champs électromagnétiques (CEM) sont étudiés depuis plusieurs décennies. Il indique qu'après 40 à 50 ans d'études scientifiques, aucun lien de cause à effet entre leur présence et la santé humaine n'a été avéré dès lors que la réglementation est respectée. Pour une ligne à 400 000 volts, il précise que les seuils à ne pas dépasser sont de 100 microteslas et de 5000 volts par mètre. Ces valeurs font l'objet de modélisations en amont du projet, puis de mesures et de contrôles une fois la ligne construite. Il ajoute qu'il n'existe pas de consensus scientifique établissant un problème de santé humaine lorsque ces seuils sont respectés.

Il rappelle néanmoins que certaines personnes restent inquiètes et précise que le projet intègre le principe de précaution, conformément à la Charte de l'environnement. Dans la mesure du possible, les fuseaux sont donc conçus de manière à s'éloigner des habitations. Il souligne également que les champs électromagnétiques sont présents dans notre environnement quotidien et que leurs niveaux peuvent parfois être supérieurs à ceux mesurés sous les lignes à haute tension. Il invite les participants à la visite de terrain organisée le 14 novembre, qui permettra de réaliser des mesures sous les lignes existantes et de les comparer à celles d'équipements du quotidien, comme un sèche-cheveux ou une perceuse. Il mentionne enfin une étude de l'ANSES et une étude Géocap datant d'avril 2025, qui concluent à l'absence de lien de cause à effet.

Cyril Mounier indique que les personnes souhaitant approfondir ce sujet peuvent consulter la présentation de la réunion organisée à Saint-Florent-sur-Cher, qui y a consacré une séquence d'information à ce sujet, et qui est disponible sur le site internet de la concertation.

Une participante s'inquiète de la présence d'habitations au milieu d'un fuseau, notamment au hameau de Boigisson, à Reuilly, concerné par le fuseau E. Elle demande à quelle distance des habitations la ligne pourrait passer et exprime ses inquiétudes quant à l'impact sur les paysages, qu'elle décrit comme relativement préservés, ainsi qu'à la proximité de la ligne avec les maisons.

Cyril Mounier explique que certains hameaux se trouvent à l'intérieur des fuseaux proposés, mais que ceux-ci sont élargis ponctuellement afin d'envisager des passages à distance des habitations. Il précise que le tracé sera défini de manière à éviter les hameaux et les logements. Il cite notamment les

secteurs de Reuilly et le hameau du Vœu, à Paudy. Ces élargissements doivent permettre d'étudier différentes possibilités de passage. Il invite les participants à formuler leurs propositions, notamment concernant l'élargissement des fuseaux, dans le cadre de la concertation, et encourage la participante à déposer sa contribution sur la plateforme dédiée.

Une participante demande si des indemnisations sont prévues pour les personnes qui subiraient un préjudice visuel ou une dévalorisation de leur bien immobilier du fait du passage de la ligne, notamment lorsque les zones habitées ne peuvent pas être contournées.

Xavier Bouet explique qu'en cas de préjudice visuel, une commission placée sous l'autorité du préfet peut être mobilisée. Elle rassemble des spécialistes indépendants, notamment des représentants de la SAFER, des agents immobiliers et des notaires, afin de procéder à une évaluation du préjudice puis une indemnisation par RTE.

Les enjeux environnementaux liés à l'implantation de la ligne

Une participante fait part de ses inquiétudes concernant les conséquences du projet sur la nature et sur la vie des habitants situés à proximité de la future ligne.

Cyril Mounier présente la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC), qui guide la prise en compte des enjeux environnementaux. Il explique que les principaux boisements du secteur ont été évités lors de la définition des fuseaux. L'objectif est ensuite de réduire autant que possible les impacts, puis de les compenser si nécessaire. Des études environnementales sont menées avec un bureau d'études, en lien avec les associations locales Indre Nature et Nature 18, afin de contribuer à la comparaison des fuseaux, de mettre en évidence les enjeux environnementaux et de rechercher des solutions pour les éviter. Il invite également les participants à consulter sur le site internet de la concertation la présentation d'Indre Nature lors de la réunion publique de La Châtre.

Une participante habitant à Limeux indique que sa maison se trouve au centre d'un fuseau et qu'un bois longe sa propriété. Elle explique que ce terrain présente plusieurs enjeux écologiques : il s'agit d'un refuge de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), qui comprend une mare naturelle et abrite une importante colonie de chauves-souris. Elle craint que le projet entraîne la destruction d'une partie du bois, même si la ligne passe à distance de son habitation. Elle s'inquiète également du bruit généré par les lignes électriques, qu'elle indique percevoir même par temps très chaud et pas uniquement lorsque le temps est humide. Elle demande si les enjeux écologiques de ce secteur protégé ont été identifiés et si des solutions sont envisageables.

Xavier Bouet indique que l'équipe a déjà rencontré cette participante lors des études pour la définition des fuseaux. D'autres possibilités de passage sont étudiées pour éviter ces impacts sociétaux et environnementaux. Il confirme que le travail sera mené avec Indre Nature et Nature 18, ainsi qu'avec le Muséum de Bourges concernant les chauves-souris. Il précise qu'un passage en limite du bois pourrait être envisagé afin de limiter l'impact visuel depuis la propriété.

Cyril Mounier confirme que les lignes à 400 000 volts peuvent générer du bruit. Il rappelle que la visite de terrain prévue le 14 novembre permettra notamment aux participants de mieux appréhender le bruit produit par une ligne existante.

Les différentes hypothèses de fuseaux proposées à la concertation

Une participante s'interroge sur l'intérêt de proposer plusieurs fuseaux alors qu'un tracé existe déjà sur la ligne qui sera déposée et lui semble convenir à tous. Elle demande quelle serait la plus-value des autres possibilités.

Olivier Brisset explique que, dans le cadre du développement d'un projet, RTE doit proposer plusieurs fuseaux conformément à la circulaire ministérielle Ferracci. Les possibilités étudiées reposent sur différentes logiques : le passage en site vierge, la substitution à une ligne existante ou le regroupement en parallèle des infrastructures existantes.

La même participante demande si les autres fuseaux présentent des avantages financiers ou techniques.

Olivier Brisset répond que certains fuseaux peuvent être plus longs que d'autres et que chacun peut présenter des particularités techniques. Il précise que, dans le cas d'une substitution à la ligne existante de 225 000 volts, le nouveau tracé peut reprendre une partie de l'emprise de la ligne déposée. Toutefois, à partir de Saint-Ambroix, la ligne existante serait conservée.

Une participante demande si RTE prend en compte les secteurs qui comportent déjà de nombreux pylônes et cherche à éviter d'en ajouter là où les infrastructures sont déjà concentrées.

Cyril Mounier explique que les fuseaux proposés reposent sur deux logiques différentes. Le fuseau E, au nord-est, passe en grande partie en site vierge, tandis que les autres fuseaux privilégient le regroupement des pylônes et des ouvrages existants. Les deux approches sont donc étudiées dans le cadre du projet.

Un participant, président du club ULM de Sainte-Thorette, exprime ses inquiétudes concernant le fuseau G, qui passe selon lui directement sur la piste de décollage de son club. Il rappelle que le site accueille une activité aéronautique et s'étonne que la présence d'une croix en bord de route soit prise en compte alors que les activités du club lui semblent insuffisamment considérées. Il indique avoir déjà déposé une contribution sur le site internet et demande quelles autres démarches pourraient permettre de faire prendre en compte cet enjeu.

Xavier Bouet répond que l'équipe viendra à sa rencontre. Il précise que RTE travaille notamment avec les chambres d'agriculture sur des enjeux tels que les pivots d'irrigation. Il confirme que la piste ULM a bien été repérée et indique que l'équipe examinera la possibilité de modifier ou d'élargir le fuseau. Si le fuseau concerné était retenu, un travail complémentaire serait mené avec les personnes concernées afin d'éviter les impacts.

Une participante exprime le sentiment que certaines communes pourraient être épargnées, tandis que Marmagne sera nécessairement concernée par le projet. Elle s'inquiète de la hauteur des pylônes et de l'impact paysager de la ligne, soulignant la qualité des paysages locaux et son souhait de les préserver.

Cyril Mounier explique que le poste électrique étant situé sur la commune de Marmagne, tous les fuseaux doivent permettre de s'y raccorder. Le passage se ferait à l'ouest du bourg, dans un secteur

où des lignes existent déjà, correspondant aux zones représentées en violet sur les documents présentés.

Atelier participatif

L'animateur présente les consignes de l'atelier participatif, organisé autour de six tables de travail. Les participants sont invités à échanger à partir des cartes de l'aire d'étude, en se concentrant principalement sur les quatre fuseaux du nord (E, F, G et H). Ils doivent identifier et localiser les enjeux à signaler à RTE, notamment en matière d'agriculture, d'activités économiques, d'habitat et de cadre de vie, de paysage, de patrimoine et d'environnement (biodiversité, zones humides, forêts et cours d'eau). Chaque groupe est invité à désigner une personne chargée de noter les observations et à formuler, à l'issue des échanges, une éventuelle préférence pour un fuseau. Les participants doivent ensuite évaluer les impacts de chaque fuseau à l'aide de gommettes de couleur : vert pour un impact faible, jaune pour un impact modéré, orange pour un impact plus important et rouge pour un impact rédhibitoire.

Restitution du travail en sous-groupe :

Table 1

Marmagne Table 1

COMPARAISON DES FUSEAUX

Peu d'impact
Impact modéré
Impact important
Impact rédhibitoire

Impacts	Fuseau E	Jonction E - F	Fuseau F	Jonction sud F - G	Jonction sud F - G	Fuseau G	Fuseau H
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès…)							
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités…)							
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine…)			*Prieuré de Manzay classé Château de Saragosse classé à Limeux près du fuseau*				
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau…)	*À Cerbois, grande zone humide, ancienne sagne transformée en champ et fossés drainants fin Xième siècle (Grange Neuve, Champ Martin, Boistier) Ancienne sagne partant de Mosnay jusqu'à Paudy passant à Saint Pierre des Jards transformée en champs dès le Xième siècle, à partir de Preuilly, Sainte-Thorette vers l'ouest Cerbois Reuilly*		*À Manzay (Limeux), ancienne sagne drainée Franchissement de la Théols possible à condition d'ancrage des pylônes en bordure de vallée, le lit majeur de la Théols est une zone humide (sagne)*			*Forêt de Chœurs-Bommiers Sagne sur de la grave à Chœurs-Bommiers (cwersehn en langue celtique)*	*Entre Saint-Florent et Sainte-Thorette, la vallée du Cher est inondée par les crues D16, D23 coupées par les crues, D16 à Villeneuve-sur-Cher et D23 à Sainte-Thorette*

Table 2

Marmagne Table 2

COMPARAISON DES FUSEAUX

Peu d'impact · Impact modéré · Impact important · Impact rédhibitoire

Impacts	Fuseau E	Jonction E - F	Fuseau F	Jonction sud F - G	Jonction sud F - G	Fuseau G	Fuseau H
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès…)	*Le mieux (pour certains participants) Doit passer au nord du fuseau, sur la ligne de 225 000 volts*					Pivot d'irrigation commune de Sainte-Thorette	
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités…)						*Piste d'ULM (Sainte-Thorette)*	
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine…)	*Zone habitée au centre Lieu-dit Boisgisson en plein milieu du fuseau + parcelle de pré*		*Zones habitées à prendre en compte (Les Bedous, dans un fuseau étroit Zone habitée lieu dit Boisgisson (intersection fuseau E et F dans l'angle face à la maison)*	*Zones habitées à prendre en compte (Les Bedous, refuge LPO)*		*Habitation à proximité*	*Zone habitée Lieu-dit la Tripanderie, La Contale, Le Coudray => passer plus à l'est*
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau…)	*Impact visuel énorme. Vue actuelle vierge avec seulement des champs et des bois*		*Environnement (forêts…) Impact visuel énorme : vue actuelle vierge avec seulement des champs et des bois*	*Environnement (Les Bedous, refuge LPO, chauve-souris, protection LPO, muséum, Nature 18) 1 des plus grosses colonies de chauve-souris du Cher Bois privé à proximité*			

Table 3

Marmagne Table 3

COMPARAISON DES FUSEAUX

Peu d'impact · Impact modéré · Impact important · Impact rédhibitoire

Impacts	Fuseau E	Jonction E - F	Fuseau F	Jonction sud F - G	Jonction sud F - G	Fuseau G	Fuseau H
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès…)	*Risques litiges avec exploitants agricoles*					*Impact modéré*	*Impact modéré*
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités…)	*Peu d'entreprises = moins d'impacts d'exploitation*					*Tracé ULM*	*Tracé ULM*
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine…)	*Peu d'habitation*					*Beaucoup de zones habitées*	
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau…)	*Peu de zones boisées, beaucoup de champs*			*+ gain taxe pylônes pour les petits villages*		*Trop de zones arborées Dégâts environnementaux*	*Proches zones humides et boisées*

Table 4

COMPARAISON DES FUSEAUX

Peu d'impact — Impact important
Impact modéré — Impact rédhibitoire

Impacts	Fuseau E	Jonction E - F	Fuseau F	Jonction sud F - G	Jonction sud F - G	Fuseau G	Fuseau H
Agriculture (culture, élevage, irrigation, accès…)						*Parcelles drainées, zones irriguées à Marmagne*	*Parcelles drainées, zones irriguées à Marmagne*
Autres activités économiques (industrie, équipements, zones d'activités…)							
Zones habitées et cadre de vie (habitation, paysage, santé, patrimoine…)	- *Si cela arrive par l'ouest, que cela passe très au nord dans le fuseau* - *Ne pas passer entre les bois de Saint-Aubin et le hameau de Saint-Aubin*		- *Si cela arrive par l'ouest, que cela passe très au nord dans le fuseau* - *Ne pas passer entre les bois de Saint-Aubin et le hameau de Saint-Aubin*			1. *Le hameau de Saint-Aubin a déjà beaucoup de pylônes dans ses champs (les paysans doivent tourner autour) et en vue. Il n'y a pas trop de pylônes venant de l'ouest, le mieux serait d'arriver par le sud du poste, si ce fuseau est retenu* 2. *Ne pas passer entre le bois de Saint-Aubin et le hameau de Saint-Auban*	1. *Idem fuseau G* 2. *Ne pas passer entre le vois de Saint-Aubin et le hameau de Saint-Aubin*
Environnement (biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau…)							

Conclusion

Brigitte Chalopin remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leur implication dans cet atelier participatif. Elle souligne l'intérêt de cet exercice, qui permet de confronter les fuseaux envisagés aux réalités du territoire, à la connaissance qu'en ont ses habitants et à leurs préoccupations.

Elle rappelle que les garantes veilleront à ce que l'ensemble des observations et des arguments exprimés au cours de la soirée, y compris les éventuels points de divergence, soient fidèlement restitués. Ces contributions doivent permettre de nourrir et d'enrichir la réflexion de RTE, mais également de contribuer au bon déroulement et à la qualité de la concertation.

Elle remercie à nouveau les participants pour leur contribution et leur souhaite une bonne soirée.

Photos des supports de l'atelier

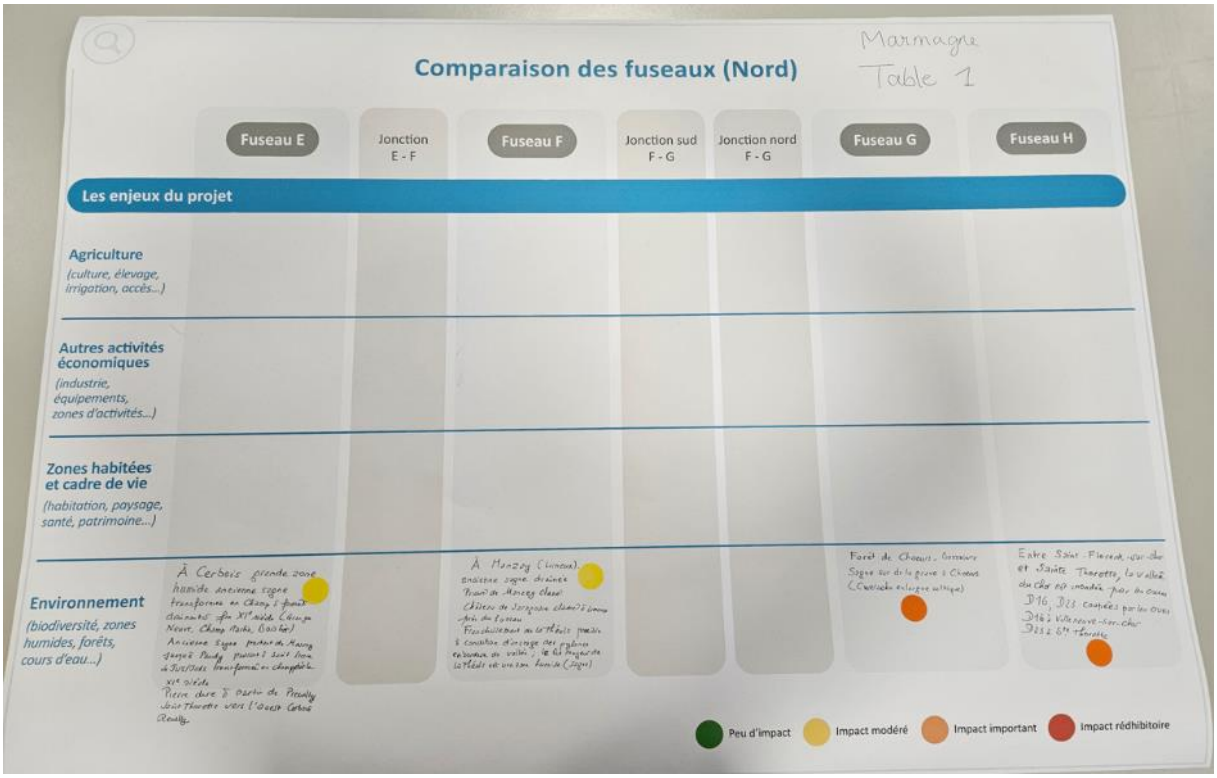

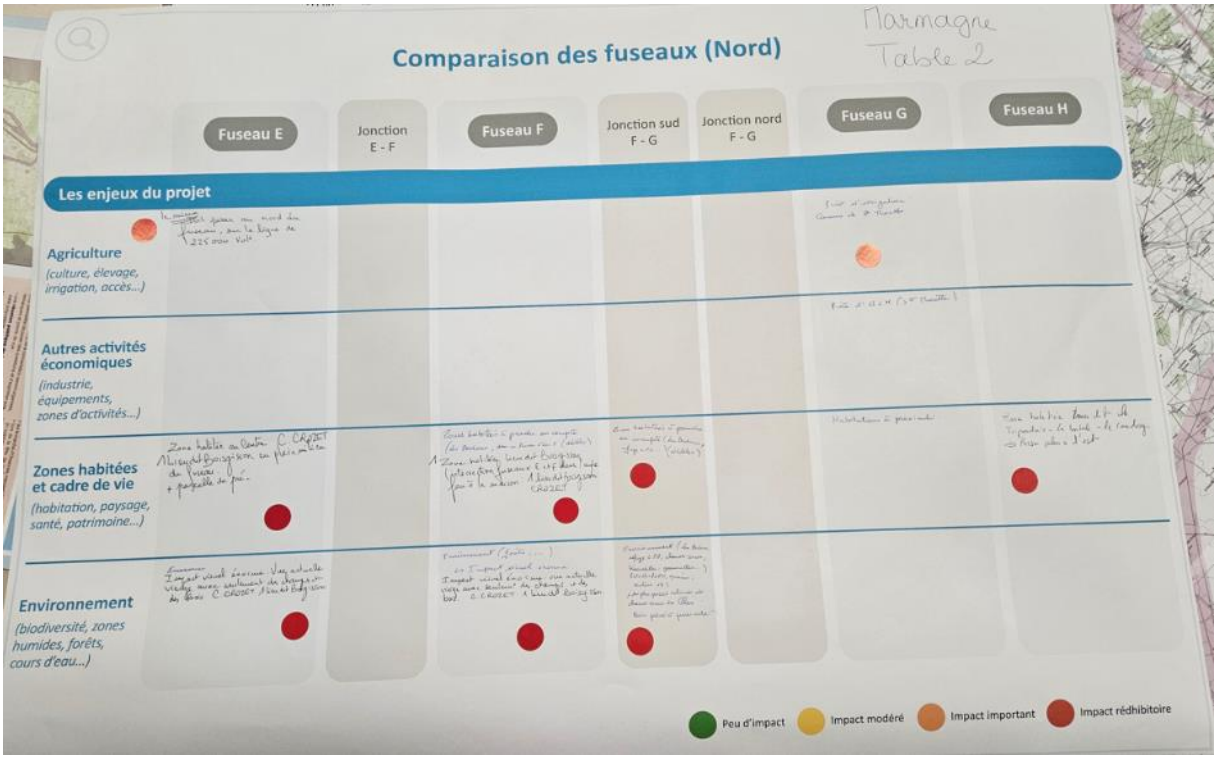


Comparaison des fuseaux (Nord)
Marmagne
Table 3
Fuseau E
Jonction E - F
Fuseau F
Jonction sud F - G
Jonction nord F - G
Fuseau G
Fuseau H
Les enjeux du projet
Agriculture
(culture, élevage, irrigation, accès...)
Autres activités économiques
(industrie, équipements, zones d'activités...)
Zones habitées et cadre de vie
(habitation, paysage, santé, patrimoine...)
Environnement
(biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)
Peu d'impact
Impact modéré
Impact important

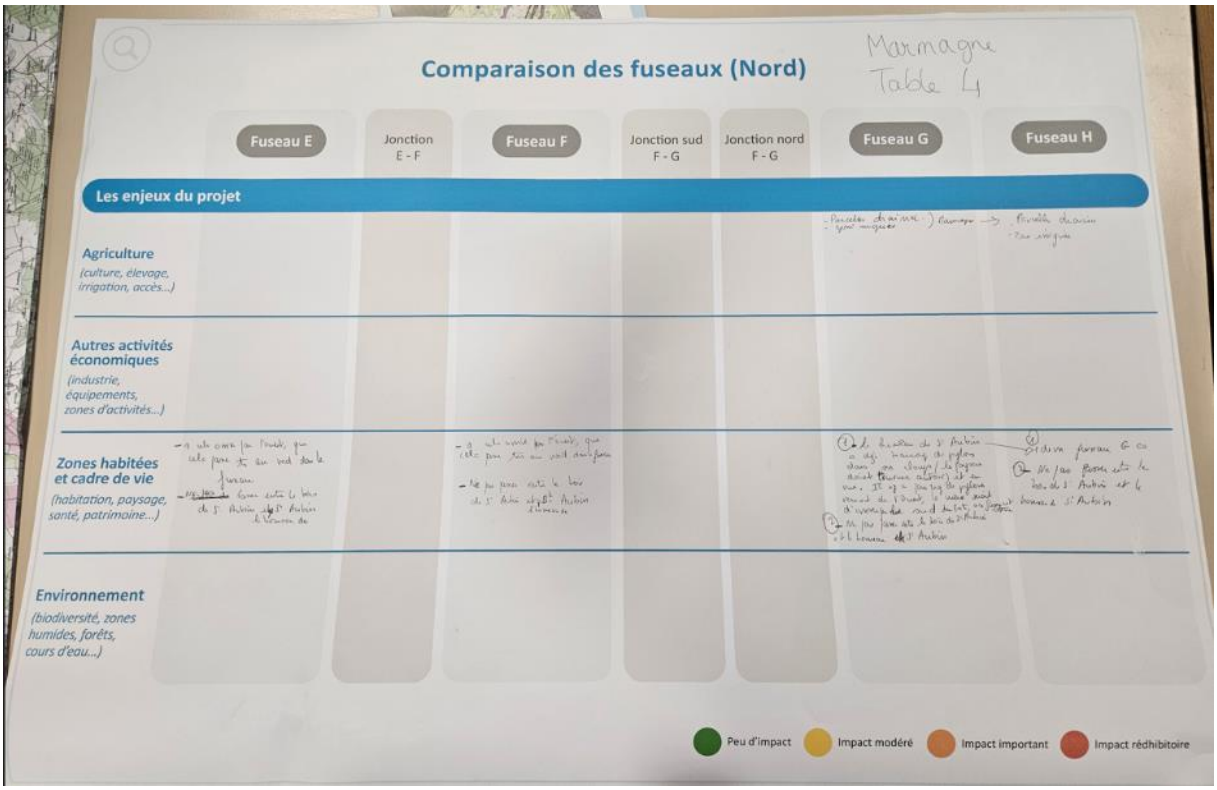
Comparaison des fuseaux (Nord)
Marmagne
Table 4
Fuseau E
Jonction E - F
Fuseau F
Jonction sud F - G
Jonction nord F - G
Fuseau G
Fuseau H
Les enjeux du projet
Agriculture
(culture, élevage, irrigation, accès...)
Autres activités économiques
(industrie, équipements, zones d'activités...)
Zones habitées et cadre de vie
(habitation, paysage, santé, patrimoine...)
Environnement
(biodiversité, zones humides, forêts, cours d'eau...)
Peu d'impact
Impact modéré
Impact important
Impact rédhibitoire